Annexe D
DEPARTEMENT DES
HAUTES PYRENEES

Extrait du Registre des Délibérations

Communauté de Communes du Pays Toy

Nombre de Délégués : 30
En exercice : 30

Présents :
Votants :

L'an **DEUX MILLE ONZE**
Le 16 juin 2011 à 21 heures
Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Luz St Sauveur.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10 juin 2011

Présents :
Absents :

Secrétaire de séance :

PROJET DE DELIBERATION

Objet : Soutien au projet de réhabilitation de la piscine mené par la commune de Luz-Saint-Sauveur

M. Jean-Marie DUPONT informe le conseil communautaire du projet de réhabilitation de la piscine mené par la commune de Luz-Saint-Sauveur.

Le Président expose à l'assemblée que la Communauté de Communes du Pays Toy (CCPT) s'est créée récemment, qu'elle demande à se développer en élargissant son champ d'action et qu'une réflexion sur l'extension de ses compétences a d'ores et déjà été initiée au niveau des élus communautaires.

Il précise que la CCPT n'a pas pris, lors de sa création, la compétence liée à la gestion d'équipements sportifs et culturels d'intérêts communautaire.

La commune de Luz-Saint-Sauveur, chef lieu de canton a construit sa piscine en 1968. Celle-ci comprend 3 bassins dont un bassin de nage de 25 mètres de long.

La commune de Luz-Saint-Sauveur assure toujours par défaut la gestion et l'entretien de cet équipement.

Bien que deux autres piscines se soient construites depuis (une à Gèdre et l'autre à Barèges), la piscine de Luz-Saint-Sauveur présente un caractère structurant pour tout le canton de par son importance et son ouverture dès juin avec 2 MNS pour les scolaires de la commune, l'accueil des scolaires de toute la vallée et des collégiens pour l'apprentissage obligatoire du « savoir nager ».

Un projet important de valorisation touristique offrira d'autre part à la clientèle dès la saison d'été 2012 un ensemble de prestations absentes des équipements précédemment cités : grande pataugeoire pour les tous petits, plongeoirs pour les adolescents, solariums pour les familles…

Enfin les travaux de restructuration du bâtiment, des modifications de l'accès aux plages et pédiluves permettrons l'accès à la clientèle à mobilité réduite.

Enfin, sauf à s'exposer à la fermeture de la piscine, il devient urgent d'y réaliser une mise en conformité : traitement de l'eau, filtration, chaufferie.

M. le Président souligne que cet équipement représente un caractère structurant pour l'intégralité de la vallée du Pays Toy et propose donc d'apporter le soutien des délégués communautaires au projet de réhabilitation porté par la commune.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- RECONNAIT le caractère intercommunal de ce projet,
- DECIDE de soutenir le projet de réhabilitation du gymnase porté par la commune de Luz-Saint-Sauveur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les Signatures.

Le Président,
Jean Marie DUPONT